

Secrétariat général du gouvernement  
 -----

 Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie  
 -----

 Service des affaires administratives, des finances  
 et de la communication  
 -----

 Section des examens et concours  
 -----

Tél. : 23.96.40

 Mél : denc.examenetconcou1d@gouv.nc  
 -----

*Affaire suivie par Marie Bénébig*  
 2024-DENC- 50051

Nouméa, le 5 septembre 2024

 La directrice de l'enseignement  
 de la Nouvelle-Calédonie par intérim  
 à

 Mesdames et Messieurs les instituteurs et professeurs des  
 écoles

 s/c de Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles  
 maternelles et élémentaires

 s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'autorité  
 pédagogique

**Objet** : candidature aux fonctions de maître d'accueil temporaire pour l'année scolaire 2025.

**Réf.** : délibération modifiée n° 343 du 30 décembre 2002.

**P. J.** : fiche de candidature.

La campagne d'inscription est ouverte à compter de ce jour et jusqu'au **jeudi 31 octobre 2024**, 16 h 00 délai de rigueur.

Les instituteurs ou professeurs des écoles réunissant les conditions définies dans les textes cités en référence, souhaitant s'inscrire sur la liste des maîtres d'accueil temporaires (MAT) pour l'année scolaire 2025, sont invités à compléter dès à présent la fiche ci-jointe et à la transmettre à l'inspection de l'enseignement primaire de leur circonscription dans les meilleurs délais.

Les conditions requises sont les suivantes :

- avoir au minimum deux ans de services effectifs en qualité d'instituteurs ou de professeurs des écoles titulaires au 31 décembre de l'année précédant le recrutement ;
- justifier d'une inspection datant de moins de trois ans ;
- avoir obtenu un avis favorable de l'inspecteur d'autorité pédagogique de la circonscription dont ils relèvent.

Les personnels retenus pourront participer à la formation initiale, en accueillant à titre temporaire des étudiants des instituts de formation (IFMNC et INSPE) pour des stages d'observation ou des stages de pratiques accompagnées.

Les étudiants de l'IFMNC (DU1, DU2 et DU3 « Enseigner dans le 1<sup>er</sup> degré ») et de l'INSPE (M1 et M2 parcours aménagé du master MEEF mention 1<sup>er</sup> degré) seront en stage en pratique accompagnée aux dates suivantes en 2025 :

Niveaux	Périodes	Classes d'accueil
M2 étudiant (INSPE-UNC)	17 mars au 16 décembre 2025 (en filé 2 jours par semaine / lundi et mardi, avec une période de tuilage du 17 au 21 février (semaine complète) et du 24 février au 11 mars les lundis et mardis)	Tous cycles
DU1 (IFMNC)	Stage découverte dans les écoles volontaires : 24 mars au 04 avril 2025	Tous cycles
M1 (INSPE-UNC)	17 mars au 28 mars 2025	Cycle 1 et 2
DU2 (IFMNC)	22 avril au 16 mai 2025	Cycles 2 et 3
DU3 (IFMNC)	Période 2 2025	Cycle 1
M1 (INSPE-UNC)	12 au 23 mai 2025	Cycles 1 et 2
M1 (INSPE-UNC)	26 juin au 08 août 2025 (en filé 2 jours par semaine / jeudi et vendredi)	Cycle 3
DU2 (IFMNC)	21 juillet au 08 août 2025 (tuilage du 25 au 27 août)	Cycles 2 et 3
DU3 (IFMNC)	25 août au 19 septembre 2025	Cycles 2 et 3
DU1 (IFMNC)	15 septembre au 10 octobre 2025	Cycle 1
DU3 (IFMNC)	27 octobre au 21 novembre 2025 (tuilage du 27 au 29 octobre)	Cycles 2 et 3

En parallèle, des stagiaires M2 seront en responsabilité dans des classes de MAT volontaires qui libèreront leur classe les lundis et mardis à compter du 17 mars 2025 et jusqu'au 16 décembre 2025. Les lundis toute la journée et les mardis matin, les MAT seront missionnés par la DERES pour concevoir et mettre en œuvre un projet qui sera soumis pour validation avant la fin de l'année 2024 (voir appel à candidature de la DERES). Le mardi après-midi, les MAT concernés seront en pratique accompagnée auprès du stagiaire M2.

Je vous remercie de votre engagement au service de la formation initiale et continue.

La directrice de l'enseignement  
de la Nouvelle-Calédonie, **PI**



Christelle VARNEY

Copie : IFMNC, INSPE, DERES-DEFIJ-DEFIPE



## CANDIDATURE AUX FONCTIONS DE MAITRE D'ACCUEIL TEMPORAIRE

- : cocher si je souhaite libérer ma classe les lundis et mardis pour un stagiaire M2 en responsabilité et être en soutien dans les écoles auprès du directeur.  
 : cocher si je souhaite accueillir un stagiaire M2 non lauréat du concours en pratique accompagnée les lundis et mardis.

NOM : ..... NOM marital : ..... Prénom : .....

Adresse physique et postale :  
.....

Adresse électronique : ..... N° Tel : .....

Grade :  Professeur des écoles     Instituteur                      Cadre :  Nouvelle-Calédonie     Etat

Date de Titularisation : |\_|\_|\_|\_| Echelon : ..... Date de la dernière inspection : |\_|\_|\_|\_|\_|

Ecole : ..... Classe : .....

Circonscription : ..... Province : .....

Adresse de l'école :  
.....

Adresse électronique de l'école : ..... N° Tel : .....

A ..... , le .....  
Signature du candidat :

Avis du directeur de l'école : .....

Signature et tampon du directeur de l'école :

**Avis, signature et tampon de l'IAP :**

**Décision de la directrice de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie :**